

21 décembre 2021

BUDGET 2022

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 21 décembre 2021 à huis clos à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église (séance enregistrée sur la plateforme TEAMS)

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jean-François Gagnon, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Tous les membres reconnaissent avoir renoncé la convocation prévue au code municipal.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption budget 2022;
4. Adoption du Plan Triennal d'immobilisation 2022-2023-2024;
5. Période de questions;
6. Levée de la session ;

2021-12-222

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagnon
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos.

2021-12-223

3. ADOPTION DU BUDGET 2022

Proposé par Jean-Pierre Brien,
Appuyé par Réal Vel
Et résolu d'adopter le budget 2022 tel que déposé;

| | | |
|--|---------------|----------------------|
| Total des taxes sur la valeur foncière | 557 520,00 \$ | |
| TAXES, SERVICES MUNICIPAUX | | |
| Taxe incendie (51 047\$) et prévention (9 656\$) moins 0,02\$/100 évaluation | 43 790,00 \$ | |
| Taxe assainissement entretien et branchement | 22 860,00 \$ | |
| Taxe d'ordures ménagères : transport et enfouissement (avec ICI) | 31 500,00 \$ | |
| Taxe collecte sélective : résidentiel et ICI | 2 609,00 \$ | |
| Taxe matières organiques | 19 829,00 \$ | |
| Taxe vidange des fosses septiques | 16 500,00 \$ | |
| Taxe plastiques agricoles | 930,00 \$ | |
| Taxe service de la dette | 17 535,00 \$ | |
| TOTAL | | 713 073,00 \$ |
| Taxes sur une autre base et transfert | | |
| Compensation tenant lieu de taxes | 25 619,00 \$ | |
| Transferts conditionnels (voirie) | 143 627,00 \$ | |
| Financement à long terme | 16 283,00 \$ | |
| Autres revenus de sources locales | 46 613,00 \$ | |
| Imposition de droits | 30 000,00 \$ | |
| TOTAL | | 262 142,00 \$ |
| TOTAL des REVENUS | | 975 215,00 \$ |
| DÉPENSES | | |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | |
| Conseil | 57 023,00 \$ | |
| Gestion financière | 170 940,00 \$ | |
| Greffe | 2 000,00 \$ | |
| Évaluation | 8 421,00 \$ | |
| Autres | 38 060,00 \$ | |
| TOTAL | | 276 444,00 \$ |
| ADMINISTRATION: FRAIS DE FINANCEMENT | | |
| Frais d'administration et intérêts sur prêts | 8 846,00 \$ | |
| Remboursement de la dette | 39 465,00 \$ | |
| TOTAL | | 48 311,00 \$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | | |
| Entretien | 22 860,00 \$ | |
| Vidange fosses septiques | 16 500,00 \$ | |
| TOTAL | | 39 360,00 \$ |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES | | |
| Cueillette et transport des déchets | 32 000,00 \$ | |
| Cueillette et transport du recyclage | 2 609,00 \$ | |
| Plan de gestion et RDD | 4 068,00 \$ | |
| Matières organiques | 19 829,00 \$ | |
| Plastiques agricoles | 930,00 \$ | |
| Protection de l'environnement | 6 460,00 \$ | |
| TOTAL | | 65 896,00 \$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | | |
| Police SQ | 71 523,00 \$ | |
| Taxe incendie : 51 047\$ prévention : 9 656\$ | 60 703,00 \$ | |
| Sécurité civile | 5 850,00 \$ | |
| TOTAL | | 138 076,00 \$ |
| TRANSPORT | | |
| Voirie | 167 182,00 \$ | |
| Enlèvement de la neige | 106 625,00 \$ | |
| Éclairage des rues | 4 900,00 \$ | |
| Transport adapté | 2 586,00 \$ | |
| TOTAL | | 281 293,00 \$ |
| URBANISME | | |
| Aménagement | 67 968,00 \$ | |
| Communautaire et culturel | 18 483,00 \$ | |
| Loisirs et Parcs | 39 384,00 \$ | |
| TOTAL | | 125 835,00 \$ |
| Total des DÉPENSES | | 975 215,00 \$ |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2021-12-224

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

| PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024 | | |
|--|--|---------------|
| PROJETS: | | |
| 2022 | | |
| Réaménagement locaux municipaux avec subvention PRABAM | | 200 000,00 \$ |
| Réseau d'égout à mettre au niveau avec TECQ | | 85 000,00 \$ |
| Éclairage public ajout d'un luminaire | | 2 000,00 \$ |
| Développement des Érables | | 16 000,00 \$ |
| Trou d'homme intersection Sainte-Anne Sud et Auclair | | 150 000,00 \$ |
| Aménagement d'un sentier pédestre | | 5 000,00 \$ |
| Rue des Érables et Dale-Cleary asphalte- TECQ | | 300 000,00 \$ |
| Rénovation du 145 de l'Église | | 18 000,00 \$ |
| Refonte du site Web | | 15 000,00 \$ |
| Camion de déneigement | | 150 000,00 \$ |
| Réseau fibre optique | | 19 875,00 \$ |
| 2023 | | |
| Aménagement du 142, Principale Est | | 15 000,00 \$ |
| Éclairage public ajout d'un luminaire | | 3 000,00 \$ |
| Ajout d'une borne sèche | | 15 000,00 \$ |
| Réseau fibre optique | | 11 925,00 \$ |
| 2024 | | |
| Éclairage public ajout d'un luminaire | | 3 500,00 \$ |
| Développement des Érables | | 100 000,00 \$ |

PROPOSÉ PAR Denis Vel

APPUYÉ PAR Jean-François Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité adopte le plan triennal 2022-2023-2024 tel que déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rencontre sur la Platform TEAMS à huis clos.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-225

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la séance soit fermée. Il est 19h41.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu, maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

21 décembre 2021

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière ajournée au 21 décembre de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, à 19 h 45 au 145, rue de l'Église Sainte-Anne-de-la-Rochelle. (Enregistrée sur la plateforme TEAMS)

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Pascal Gonnin, conseiller,

M. Denis Vel, conseiller

M. Jean-François Gagnon, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Est Absent : Aucun

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 45 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

1. Compte à payer au 21 décembre 2021;
2. Correspondance
3. Résolution pour céder le puit situé à l'arrière du 145, de l'Église à la Fabrique Ste-Famille, secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;
4. Résolution pour demander l'autorisation d'installer un miroir à l'intersection de la rue Principale Ouest et Sainte-Anne Sud au ministère des Transports;
5. Résolution pour accepter la proposition de location d'un photocopieur;
6. Offre de services en droit municipal et du travail par DHC avocat;
7. Réparation de la croix lumineuse;
8. Résolution concernant le repas des Fêtes de l'École Notre-Dame-des-Érables;
9. Résolution pour accepter la révision de l'entente de tarification pour nos comptes détenus à la caisse Desjardins du Val-Saint-François;
10. Résolution pour confirmer le montant à s'approprier au fonds carrières et sablières à la suite des travaux du chemin Sainte-Anne Sud
11. Dépôt du projet du règlement 2021-452 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2022 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2022
12. Voirie;
13. Période de questions
14. Affaires nouvelles;
15. Levée de la session;

2021-12-225

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

1. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-12-226

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
ET APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

| | |
|--|---------------------|
| RECETTES du 8 décembre au 31 décembre 2021 | 11 773,37 \$ |
| DÉPENSES D'OPÉRATIONS | 30 896,03 \$ |
| REMISE FÉDÉRALE | - \$ |
| REMISE PROVINCIALE | - \$ |
| FTQ | - \$ |
| TOTAL | <u>30 896,03 \$</u> |
| Dépenses durant le mois | - \$ |
| Salaires déboursés à la séance du conseil | 15 794,71 \$ |
| Salaires déboursés durant le mois | - \$ |
| Total dépenses | <u>46 690,74 \$</u> |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

3. RÉOLUTION POUR CÉDER LE PUIT SITUÉ À L'ARRIÈRE DU 145, DE L'ÉGLISE À LA FABRIQUE STE-FAMILLE, SECTEUR SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

2021-12-227

PROPOSÉ PAR Réal Vel
APPUYÉ PAR Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle cèdera le puit situé à l'arrière de 145, de l'Église à la Fabrique Ste-Famille, secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle dès que le nouveau puit situé à l'avant sera fonctionnel;

Que les modalités de cession du puit seront établies par les parties et enregistrées de façon légale pour nous dégager de toutes responsabilités;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

4. DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLER UN MIROIR À L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST ET SAINTE-ANNE-SUD AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

2021-12-228

CONSIDÉRANT QUE nous avons régulièrement des demandes pour ajouter des mesures de sécurité à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et les représentants du ministère des Transports se sont réunis plusieurs fois pour tenter de trouver une solution;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un miroir sur le terrain au coin Sainte-Anne Sud et Principale Ouest semble la plus adéquate parmi celles déjà envisagées;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par Denis Vel,
APPUYÉ par Jean-François Gagnon
ET RÉSOLU;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande l'autorisation d'installer un miroir à l'intersection de la rue Principale Ouest et

Sainte-Anne Sud pour permettre aux automobilistes arrivant de Sainte-Anne Nord de pouvoir vérifier s'il y a un véhicule engagé sur la rue Principale Ouest;

QUE la municipalité s'engage à défrayer les frais d'achat et d'installation du miroir;

Que la municipalité installera ledit miroir selon les directives du ministère des Transports;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

5. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR;

2021-12-229

CONSIDÉRANT QUE nous avons été informés que les pièces de notre photocopieur Konica Minolta ne sont presque plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux propositions pour le remplacement du photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE les deux propositions sont presque similaires mais une inclut le module de télécopieur sans frais;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Jean-François Gagnon,

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition de Xerox au montant de cent trois dollars et quatre sous (103.04\$) plus les taxes applicables par mois;

QUE le contrat sera pour une durée de 66 mois incluant les toners et les frais d'impression en noir de 0,0075\$ la copie et pour l'impression couleur 0,0550\$ la copie;

QUE la ligne pour la télécopie sera installée;

QUE les versements débiteront seulement à la réception et installation du photocopieur (Altalink C8130 tandem tray);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. OFFRE DE SERVICES EN DROIT MUNICIPAL ET DU TRAVAIL PAR DHC AVOCAT;

2021-12-230

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte l'offre de service du cabinet DHC avocats (ref : courriel du 2 novembre 2021) au montant de quatre cents dollars (400\$) plus taxes par année pour un service illimité de consultations téléphoniques et un taux horaire privilégié de cent cinquante dollars (150\$) plus taxes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2021-12-231

7. RÉPARATION DE LA CROIX LUMINEUSE;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu la mauvaise surprise de constater que la croix lumineuse a subi des dommages par les oiseaux et ou des rongeurs;

CONSIDÉRANT QUE cela ne fait pas partie de la garantie;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur accepte de faire les réparations et l'ajout des protecteurs suggérés et de nous facturer que les pièces et main d'œuvre à l'exception des frais pour les protecteurs;

POUR CES MOTIFS,

SUR proposition du conseiller Jean-François Gagnon,

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

QUE le conseil accepte qu'Enseigne Sherbrooke procède à la réparation de la croix lumineuse;

QUE la garantie débutera lorsque la réparation sera effectuée à notre satisfaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

8. REPAS DES FÊTES POUR L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

2021-12-232

CONSIDÉRANT QU'à chaque année nous offrons un repas de Fêtes à l'École Notre-Dame-des-Érables;

CONSIDÉRANT QU'en raison des mesures sanitaires en lien avec le Covid-19 le repas des Fêtes est annulé;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons quand même prévoir au budget un repas pour les élèves même si cela n'est pas en période des Fêtes;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonin,

APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil réserve un montant équivalent à la demande du repas des Fêtes soit un montant de neuf dollars (9\$) par enfant ce qui représente sept cent vingt dollars (720\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

9. RÉVISION DE L'ENTENTE DE TARIFICATION POUR LES COMPTES DÉTENUS À LA CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2021-12-233

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une révision de notre entente de tarification pour nos comptes détenus à la caisse Desjardins du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les changements sont intéressants et avantageux;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

QUE le conseil autorise M. Louis Coutu et Mme Majella René à signer pour et au nom de la Municipalité pour ladite entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2021-12-234

10. RÉSOLUTION POUR CONFIRMER LE MONTANT À S'APPROPRIER AU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES À LA SUITE DES TRAVAUX DU CHEMIN SAINTE-ANNE SUD

CONSIDÉRANT QUE les travaux du chemin Sainte-Anne Sud sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT QUE la reddition est préparée et déposée au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE notre participation financière est maintenant connue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut alléger au maximum le fardeau fiscal des citoyens;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
QUE le conseil s'approprie la somme de deux cent mille treize cent quatre-vingt-quinze dollars (213 195\$) du fonds Carrières et Sablières;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

11. DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2021-452 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2022;

Mme Majella René dépose le projet du règlement 2021-452 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2022 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2022 en vue de son adoption à la séance du conseil du 11 janvier 2022; Une dispense de lecture est demandée;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

12. VOIRIE

Les membres du conseil demandent qu'une tournée des chemins soit effectuée lors de grands vents;
Lumière coin Grande-Ligne et 11^e rang : la batterie est à vérifier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Joyeuse période des Fêtes.

15. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 20h08.

2021-12-235

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal,
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »